

PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MARS 2024

<p>Jeudi 7 Mars 2024 Date convocation 1^{er} mars 2024</p>	<p>Salle des fêtes Commune de Confort</p>	<p>18 heures</p>
<p>Présents : CHAMPFROMIER : Jacques VIALON - Gilles FAVRE CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT – Lucie JOUHAUD CONFORT : Daniel BRIQUE - Raphaël CASTIGLIA INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME - Denis MOSSAZ - Sophie SELLIER MONTANGES : Christophe MARQUET PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET - Pierre CHARPY SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT VALSERHÔNE : Patrick PERREARD - Régis PETIT - Catherine BRUN - Isabelle DE OLIVEIRA - Serge RONZON - Jean-Pierre FILLION - Benjamin VIBERT - Marie-Françoise GONNET - Annick DUCROZET - Sebahat BULUT - Christiane RIGUTTO - Anthony GENNARO – Marielle BERGERET VILLES : Guy SUSINI</p> <p>Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Florian MOINE - Mourad BELLAMMOU</p> <p>Pouvoirs : INJOUX-GENISSIAT : Patricia VERDET à Sophie SELLIER VALSERHÔNE : Christophe MAYET à Régis PETIT - Sandra LAURENT-SEGUI à Annick DUCROZET – Françoise DUCRET à Patrick PERREARD - Sacha KOSANOVIC à Isabelle DE OLIVEIRA</p>		<p>Nombre de membres en exercice : 37</p> <p>Nombre de membres présents : 28</p> <p>Votants : 33</p> <p>Quorum : atteint</p>

Le Président remercie la presse, les élus communautaires, et les agents territoriaux pour leur présence. Il propose à un conseiller communautaire de se porter volontaire pour faire l'appel. Madame SELLIER Sophie se propose pour cette tâche en vérification du quorum. Sophie SELLIER est désignée secrétaire de séance, elle procède à l'appel. Le quorum étant atteint (28 conseillers présents sur 37 en exercice), la réunion peut donc se tenir légalement.

Patrick PERREARD : « Ce soir nous accueillons Madame JOUHAUD Lucie suite à la volonté de Monsieur Jean BORNARD de ne pas siéger au conseil communautaire. C'est une élue de Chanay. Bienvenue parmi nous et bon travail au sein du conseil communautaire. »

1. Compte rendu

1.1 Approbation du compte rendu de la séance du Conseil communautaire du 1^{er} février 2024 :

Les modifications demandées par Monsieur MALFAIT Frédéric ont été apportées sur la page 8/15 :

- 1^{er} paragraphe : « décisions » au lieu d'« associations »
- Dernier paragraphe : rajout de « sont » indirectement induits.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1.2 Compte rendu des délégations du Président

En vertu des délégations qui lui ont été consenties par la délibération n°22-DC111 du 17 novembre 2022 le Président de la CCPB a pris les décisions suivantes :

- 24-DP002 Pépinière d'entreprises - Atelier n° 6 - Approbation de la convention d'occupation à intervenir la société MG Menuiserie Agencement
- 24-DP003 Accord-cadre en quasi-régie d'animation du Service Public de la Rénovation de l'Habitat et du Petit Tertiaire Privé (marché n°202403) - Attribution

Le compte rendu des délégations du Président est approuvé à l'unanimité.

1.3 Compte rendu des délégations du Bureau Communautaire

- 24-DB001 Approbation du contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec les éco-organismes agréés
- 24-DB002 Convention de transfert et de valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) avec le SIEA
- 24-DB003 Convention avec le GIP SNE et l'AURA-HLM relative aux modalités d'accès aux données de la cartographie nationale de l'occupation du parc social
- 24-DB004 Acquisition de terrains de la EURL HOME CONSTRUCTION dans le cadre du projet Picoly
- 24-DB005 Approbation de la convention de prestation de service portant sur l'appui du service finances de la Ville de Valserhône à la Communauté de communes
- 24-DB006 Approbation de la convention de prestation de service portant sur l'appui du service finances de la Ville de Valserhône à la Communauté de communes

Christiane RIGUTTO : « Sur la 24-DB004 qui concerne l'Acquisition de terrains de la EURL HOME CONSTRUCTION dans le cadre du projet Picoly, la décision je la comprends il n'y a pas de soucis, l'achat de 750 m², mais il m'est venu une question. Est-ce que c'est le moment et le lieu de vous demander pourquoi les travaux n'ont pas continué sur le gros chantier des eaux pluviales de Châtillon ? »

Patrick PERREARD : « Les travaux ont été stoppés parce qu'on est en discussion avec la maîtrise d'œuvre et les entreprises pour être sûr parce qu'on fait une technique très spécialisée avec un micro tunnelier et c'est vrai que cela demande beaucoup d'études préalables. C'est un chantier très compliqué. Ce n'est pas le lieu d'aborder ce sujet parce qu'on n'a pas trop le temps de rentrer dans les détails. Par contre si tu veux plus d'explications, Serge est à disposition. »

Serge RONZON : « C'est juste retardé. »

Le compte rendu des délégations du Bureau est approuvé à l'unanimité.

2. Convention relative aux modalités d'exécution du projet urbain partenarial « Aux Epinettes » conclue entre la Communauté de communes Terre Valserhône l'Interco et la commune de Valserhône

Monsieur le Président indique que la société AST GROUPE est bénéficiaire d'autorisations d'urbanisme pour la réalisation d'une opération immobilière sur un terrain sis « AUX EPINETTES ».

Le projet urbain porte sur la construction de 55 logements dont 11 logements locatifs sociaux.

La surface de plancher totale est d'environ 4565 m², dont environ 993 m² pour les logements sociaux.

La création de nouveaux logements est de nature à générer de nouveaux besoins en équipements publics, à la fois sous maîtrise d'ouvrage communautaire et sous maîtrise d'ouvrage communale.

En conséquence, la Communauté de communes Terre Valserhône l'Interco a signé une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la société AST GROUPE le 10 juin 2022. Cette convention PUP a fait l'objet d'un avenant n°1 signé le 3 octobre 2023.

Conformément aux conditions contractuelles issues de ladite convention PUP signée entre TVI et la société AST GROUPE, la Communauté de communes TVI versera à la commune de Valserhône les participations dues au titre de la réalisation des équipements publiques relevant de sa compétence dès l'encaissement effectif des sommes dues par AST GROUPE. A savoir :

- **19,67 %** du coût de l'extension du groupe scolaire et ses annexes (référence : groupe scolaire de Vouvray), **221851,51 € HT.**
- **0,64 %** du coût de l'aménagement de la plaine de loisirs d'Arlod, **122 759,52 € HT ;**
- **100 %** du coût des travaux nécessaires pour le raccordement électrique, soit **6 186,55 €.**
- **100 %** du coût des travaux d'aménagement d'un plateau piétons, soit **16 409,66 €.**

Etant donné que le que la société AST GROUPE a déjà versé à TVI 50% du montant des participations prévues pour le financement des équipements publics, TVI procédera au paiement des sommes dues à la commune de Valserhône suivant les modalités suivantes :

- En deux versements :

	1 ^{er} versement (mars 2024)	2 ^{ème} versement (à partir de juin 2024)
Groupe scolaire	110 925,76 €	110 925,75 €
Plaine de loisirs	61 379,76 €	61 379,76 €
Raccordement électrique	3 093,27 €	3 093,28 €
plateau piétons	8 204,83 €	8 204,83 €
TOTAL	183 603,62 €	183 603,62 €

Monsieur le Président rappelle par ailleurs que la Communauté de communes TVI procédera au 2^{ème} versement à la commune de Valserhône uniquement lorsqu'elle aura perçu de la part de AST GROUPE les 50% restant de la participation due.

La présente délibération a pour objet de valider les conditions et modalités d'exécution de la convention de Projet Urbain Partenarial conclue entre la Communauté de communes Terre Valserhône l'Interco et la société AST GROUPE.

Au vu de ces éléments, le président invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Patrick PERREARD : « J'ai demandé à Nabyl et à son équipe, que pour les prochaines délibérations de PUP, ils prévoient déjà le reversement, parce que si à chaque fois il faut revenir sur des délibérations c'est compliqué. »

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'**APPROUVER** la convention relative aux modalités d'exécution de la convention de projet urbain partenarial « Aux Epinettes » conclue entre la Communauté de communes Terre Valserhône l'Interco et la commune de Valserhône et d'**AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention ci-annexée avec la commune de Valserhône et les éventuels avenants.

3. Fixation des tarifs de la billetterie pour le site paléontologique de Dinoplagne

Monsieur Jean-Pierre FILLION, Vice-Président en charge du développement touristique, rappelle que par délibération n°23-DC113, le Conseil communautaire a fixé les tarifs individuels et groupe de la billetterie pour le site paléontologique de Dinoplagne applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

Il indique que la Communauté de Communes, dans la séance du Bureau du 14 décembre 2023, a décidé d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS) afin que ses agents bénéficient d'une action sociale plus diversifiée. Aussi, afin que les agents de la Collectivité puissent profiter de tarifs réduits pour accéder au site Paléontologique de Dinoplagne, il est proposé d'instaurer un tarif réduit pour les adhérents au CNAS, le Comité d'œuvre social, aux associations d'agents des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale, à l'association des anciens agents de la commune de Valserhône et de la Communauté de Communes et aux Comités Sociaux et Economiques des entreprises.

Par ailleurs, la Communauté de Communes a recours à des partenaires pour la commercialisation des visites de groupes de son site comme Haut-Bugey Tourisme. Ces partenaires vendent aux clients les visites aux mêmes tarifs que ceux que la Communauté de Communes pratiquerait directement. Il est proposé, qu'en contrepartie de l'apport de clientèle et du travail de commercialisation, la Communauté de Communes :

- Soit vend à un tarif réduit à ces partenaires lesquelles
- Soit leur reverse une commission.

Dans tous les cas, la Communauté de Communes conclura une convention avec le partenaire pour définir les modalités de coopération et de rémunération.

Il invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Jean-Pierre FILLION : « Au titre des bonnes nouvelles, on a beaucoup de demande cette année pour les scolaires, on est déjà complet en avril, ça commence à prendre. Et enfin, le territoire Terre Valserhône se bouge, on n'a quand même pas mal d'écoles qui ont fait des demandes pour venir voir notre site. C'est satisfaisant, donc tout va bien pourvu que cela dure ! »

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'**APPROUVER** à compter du 15 mars 2024, les tarifs suivants pour le CNAS, les associations d'agents des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale, le Comité d'œuvre sociale, l'association des anciens agents de la commune de Valserhône et de la Communauté de Communes et les Comités Sociaux et Economiques des entreprises.

Tarifs CNAS, CSE, associations d'agents des EPCI ou des collectivités, ... 2024	
Adultes	10€
Enfant (4-12ans)	6€

D'APPROUVER le principe de convention mandat à intervenir avec nos partenaires pour la vente des visites de groupe en contrepartie du reversement d'une commission ou d'un tarif de vente réduit fixé, à compter du 15 mars 2024, à :

Tarifs des groupes pour nos mandataires	180
-----------------------------------------	-----

D'APPROUVER la convention type à intervenir avec les associations d'agents des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale, l'association des anciens agents de la commune de Valserhône et de la Communauté de Communes et les Comités Sociaux et Economiques des entreprises telle qu'annexée à la présente délibération, d'**APPROUVER** la convention d'offre à intervenir avec le CNAS, et les conventions de mandat avec Haut-Bugey Tourisme et Aintourisme jointes à la présente délibération, de **DONNER DELEGATION** au Président pour approuver et signer toutes les conventions de mandat avec des partenaires pour la vente des visites de groupe et d'**AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes les conventions jointes à la présente délibération et prendre tous les actes nécessaires à son exécution.

4. Débat d'orientations budgétaires 2024

Madame Catherine BRUN, la Vice-Présidente déléguée rappelle que les articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose aux établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants qu'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette soit présenté au conseil communautaire dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget.

Le budget primitif de l'année 2024 sera voté le 4 avril 2024.

La présentation de ce rapport doit donner lieu à un débat, dont une délibération doit prendre acte de la tenue effective.

Est ainsi joint en annexe de la délibération le rapport comprenant :

- 1° Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Egalement doivent être présentées, les informations relatives :

- 1° A la structure des effectifs ;
- 2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- 3° A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport sera transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Elle propose au Conseil communautaire de prendre acte de la tenue du Débat sur le Rapport des Orientations Budgétaires 2024.

Catherine BRUN : « Pour les orientations politiques, pour chacune des compétences je passerai la parole aux élus concernés. Pour la santé, Frédéric. »

Frédéric MALFAIT : « Alors la photo, c'est la pose de la première planche et non pas de la première pierre. Le projet avance très bien. Pour rappel au niveau budgétaire pour l'Interco c'est surtout les aménagements extérieurs. Les bâtiments sont construits et financés par Office santé, et après nous on fera juste partie de l'association comme on a délibéré début février. Et puis au niveau finance pour le centre de santé, on s'en tient à peu près là, on ne va pas plus loin. Et après on verra pour le CLS, mais ça c'est des discussions qu'on a avec Patrick et les services, et comment on finance les quelques actions qu'on maîtrise nous en tant que porteur de fiches actions et comment on peut financer certaines actions pour participer au soutien financier de certains de nos signataires. »

Patrick PERREARD : « Petite précision à rappeler, c'est bon de le rappeler, la santé ne fait pas partie des compétences ni des comcoms ni des communes, mais sans les communes et sans les comcoms ou les communautés d'agglomérations, on se rend bien compte que ce serait beaucoup plus difficile. Et c'est important qu'à la fois au niveau commune, on a le cas sur Valserhône, et à la fois sur les comcoms, on

s'investissement sur le sujet, pour apporter des services supplémentaires à nos administrés, à nos concitoyens et à la population générale et c'est important. »

Catherine BRUN : « On passe à l'Economie. C'est surtout la réalisation d'une zone d'activité économique, c'est vrai qu'on prévoyait depuis 2 ans au budget une somme assez importante pour les réserves foncières. Mais là on veut montrer qu'on avance sur ce sujet, notamment dans l'acquisition des terrains du site qu'on appelle la zone de la Plaine (anciennement derrière Aérocan). Donc on parle des acquisitions foncières, des études opérationnelles d'aménagement, des études qui sont déjà réalisées, comme l'étude 4 saisons, mais je crois que c'est vraiment important qu'on avance là-dessus, parce que l'économie c'est ce qui nous permet d'avoir notre ressource. Si on n'a pas de zone d'activité, si on n'a pas de nouvelles implantations d'entreprises les EPCI restent sans recettes. Il y a le soutien d'investissement à l'immobilier d'entreprise comme on le fait depuis plusieurs années ; cette année on va soutenir les entreprises dont l'agrandissement de l'entreprise Ninet Gavin, l'année prochaine se sera Polieco. Après, ce qu'on a appelé « captez les effets positifs liés à l'ouverture de Village de marques », on réfléchit depuis un moment à comment faire avancer sur cette attractivité du village, amener du public du village de marque, soit, on va parler du centre-ville de Valserhône, mais aussi, sur le reste du territoire, comment faire en termes de communication et en termes d'aménagement. On a une réflexion avec la commission économie, avec la commune de Valserhône, on aimerait lancer une étude pour réfléchir sur un projet qui pourrait se réaliser notamment sur notre territoire pour capter ce public. On avait pensé à un moment à du commerce de seconde main, mais peut-être que ce n'est pas forcément que du commerce, c'est peut-être aussi un projet culturel, c'est un peu cela l'idée. Et puis, il y a dans le domaine de l'économie circulaire, ça c'est « Entrez dans la boucle ! », donc on travaille là-dessus avec le Pôle Métropolitain auprès des entreprises sur l'idée de comment faire pour mutualiser les flux, diminuer les déchets, c'est pas qu'en matière de déchets, il y a aussi dans le domaine des équipements, du matériel, et des ressources humaines, comment faire pour mutualiser, et justement repasser dans une économie plus circulaire qu'une économie linéaire. »

Catherine BRUN : « On va passer au Tourisme, Jean-Pierre je te laisse la parole. »

Jean-Pierre FILLION : « Au tourisme, on va poursuivre les actions qui étaient menées dans le cadre de notre schéma de développement touristique, donc poursuivre sur les sentiers de randonnées, améliorer toujours l'accueil des visiteurs, puisqu'on a de plus en plus de visiteurs sur notre périmètre. En ce moment, on est en train de faire des devis pour remettre en état les berges de la Valserine, puisqu'en permanence avec l'érosion, il y a des éboulements, il faut travailler sans cesse pour que ce site soit toujours accueillant. N'oubliez pas qu'on a plus de 50 000 visiteurs par an, certains se posent des questions, commencent à s'inquiéter justement vu la forte fréquentation, mais on a tellement voulu du monde que maintenant on aurait du mal à le refuser. Il y a certaines sociétés qui s'inquiètent, les gens vont dans l'eau, font des barrages, mais enfin, ça c'est le problème, on a voulu du monde maintenant on l'a ! Mais il va falloir être vigilant là-dessus. L'arrivée du Village de marque, et bien il va falloir aussi regarder de quelle manière on travaille. Quand Catherine disait, comment on va faire pour faire sortir les gens de ce Village de marques, et bien je pense aussi à Dinoplagne. Comment est-ce qu'on pourrait faire des navettes pour que les gens puissent venir visiter ce site. Et puis faire découvrir notre territoire par certaines actions qu'on pourrait mener. Sur le site de Dinoplagne, on va améliorer l'accueil, parce que pour qu'un site fonctionne il faut qu'il soit accueillant. Vous savez qu'on a acheté le terrain qui est en face, donc on va agrandir notre parking de façon à ce qu'il soit plus accueillant. On va diversifier les offres sur le site, de manière à ne pas avoir que des traces de dinosaures à montrer. Il est question aussi d'un sentier découverte qu'on pourrait faire dans le cadre des espaces naturels sensibles. Et puis on va faire aussi un espace d'accueil au niveau de l'espace du théropode. On va mettre une petite plateforme avec des bancs pour que le public puisse s'installer et créer des spectacles sur cet espace. Par exemple, pour cette année on pense faire venir les Aigles du Léman. Vous voyez le genre de spectacles qu'on pourrait développer parallèlement pour faire de Dinoplagne un site diversifié. Je peux vous dire que ça fonctionne bien. Et puis, on va accueillir lundi, les baliseurs sur des pistes de VTT qui vont être mises en place. Il y aura 12 boucles qui vont être développées sur notre territoire en lien avec les territoires voisins, parce qu'il faut aussi diversifier l'offre avec maintenant les propositions « 4 saisons » parce que vous avez vu cet hiver lamentable sans neige. Donc il faut trouver d'autres offres pour que les touristes qui viennent l'hiver et les habitants locaux, aient des offres diversifiées et qu'ils puissent profiter de notre montagne dans d'autres conditions que des hivers enneigés. »

Catherine BRUN : « On va passer aux déchets ménagers, Serge. »

Serge RONZON : « Pour le déploiement des composteurs collectifs et individuels, au niveau du programme de cette année, c'est une expérimentation qui va se faire au niveau de Valserhône, c'est une douzaine de points en apport volontaire sur les déchets ménagers, dit bio-déchets qu'on va mettre en place. Puis il va falloir investir dans les abris bacs qui vont autour. On est en train de trouver le prestataire qui sera en fait notre prestataire actuel et cela devrait se traduire par un avenant. Et ce qu'on envisage aussi, c'est d'accentuer le travail qui est fait par la Communauté de communes et par le Sivalor, pour le déploiement des composteurs individuels et collectifs parce que c'est vraiment là-dessus qu'il faut axer le captage des bio-déchets en amont avant qu'ils deviennent déchets justement. Cela fait partie de l'économie circulaire et c'est aussi une forme de réemploi. Concernant les déchèteries, on a des travaux de mise aux normes, notamment sur celle de Champfromier, il faut qu'on prévoit un bac, qu'on prévoit aussi une couverture sur les équipements qui sont destinés à recevoir les huiles. Il y a plusieurs choses à faire comme cela, mais somme toute ce n'est pas des gros investissements. »

Serge RONZON : « Pour l'eau et l'assainissement. Alors études techniques pour la construction de la nouvelle STEP, ce que j'appelle moi la STEP centrale, où l'on va regrouper les effluents depuis Injoux et Billiat. Nous sommes actuellement sur une recherche de tracé, enfin même si déjà bien défini, en tout cas on a une maîtrise d'œuvre qui travaille là-dessus, et qui devrait nous amener à des travaux qui devraient se réaliser cette année sur cette conduite gravitaire qui viendrait depuis Injoux et Billiat. Le gros travail, on est effectivement avec une AMO pour mettre en place cette nouvelle STEP qui serait à peu près en lieu et en place de l'actuelle. Mais tout cela va nous porter avec une mise en service vers 2029-2030. Donc, nous sommes sur les phases études, nous sommes aussi sur les phases de recherches de financements, à ce stade tous les scénarios sont envisagés. Effectivement, rien n'est définitif et défini, c'est très compliqué parce que la réglementation au niveau des polices de l'eau, DDT, DREAL nous impose des normes, notamment sur tout ce qu'on appelle « eaux claires parasites » et donc il faudrait construire des bassins d'une capacité très importante, donc tout cela coûte énormément d'argent, on est en réflexion là-dessus. Puis la maîtrise d'œuvre pour la station de traitement des sources de Coz et Gallançon, vous savez qu'indépendamment de cela, là on est sur l'eau potable, on doit aussi réaliser des travaux sur une station de traitement, microfiltration vraisemblablement, sur l'eau de source de Coz et Gallançon. Ce sont des sources issues d'un milieu karstique et qui du coup ont des problèmes de turbidité, ce n'est pas d'aujourd'hui. En tout cas, c'est aussi des travaux que nous devons mener, nous allons relancer la maîtrise d'œuvre là-dessus. Ensuite, pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable de Confort, en tout cas il y aura moins de fuites parce qu'on a prévu de mettre de mémoire à peu près 180 000 € pour refaire des travaux d'étanchéité sur ces réseaux. »

Patrick PERREARD : « Pour les équipements publics, on lance l'étude pour le futur siège de Terre Valserhône l'Interco, et on va poursuivre la rénovation du bâtiment de l'OT, la maison de Savoie où là on a déjà bien avancé, mais on a quelques points à contrôler avant de se lancer dans des travaux. On va, également, avec la commune de Valserhône, construire la fourrière animale, nous on construit la fourrière et la ville construit le refuge, c'est un projet qu'on travaille en commun. On veut aussi rénover les façades extérieures de Valséo. Notre centre aquatique a 11 ans maintenant, et effectivement, il faut commencer à relancer les phases de rénovation pour le maintenir à niveau. Et puis, dans notre politique d'accueil des gens du voyage, nous allons acquérir l'emprise foncière nécessaire pour y construire les terrains familiaux. Je vous rappelle qu'on se doit d'être conforme au schéma départemental. Ce qui nous permet, lorsqu'il y a des arrivées non prévues, de pouvoir plus facilement les expulser. Cela est important, c'est la compétence de la communauté de Communes. »

Gilles THOMASSET : « Concernant l'environnement, l'agriculture, et les énergies renouvelables, là on a lancé la rénovation énergétique de la Pépinière aux Etournelles, l'étude sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine de la Comcom, travail qu'on mène avec la SEM LEA et qui vient juste de débiter. Pour la participation à l'augmentation du capital de la SEM LEA pour des sommes importantes, on les a vu sur le dernier conseil communautaire, afin de financer les projets sur le territoire, il y a 80 projets en cours de mémoire. Concernant l'agriculture, entre autres, on finance les projets agro-environnementaux et climatiques sur 2 PAEC, donc le PAEC du Haut-Jura et le PAEC du Bugey. Concernant la forêt, vous connaissez le dispositif le fond de replantation, donc notre forêt qui est bien malade, vous le savez ça continue et ça ne va pas s'arranger malheureusement en 2024, donc ça aide à financer des replantations derrière des coupes des bois bostrychés entre autres. On travaille également, toujours avec la charte forestière de territoire. On travaille sur la sensibilisation à la population sur l'environnement en règle générale et on continue bien entendu à travailler sur notre plan climat-air-énergie territorial. »

Philippe DINOCHÉAU : « Pour l'habitat-urbanisme, alors le lancement de l'étude pré-opérationnelle Habitat, on en avait parlé en commission, on en a parlé au bureau, au conseil communautaire, donc ce n'est pas nouveau le recensement des logements anciens qui pourraient présenter des signes de précarité énergétique ou dégradés ou indignes. Il y a des financements qui sont apportés par l'ANAH, on est à peu près sur un montant de 96 000 € pour les communes. Sachant que la ville de Valserhône bénéficie aussi d'un autre mode de financement. Puis le financement du service d'information et d'accompagnement à la rénovation énergétique Terre Valserhône Renov', alors là c'est par l'intermédiaire de la SPL Alec01, qui intervient. Quand un habitant du territoire appelle, il est redirigé sur le Département de l'Ain, l'Alec01, qui répond, qui conseille et qui peut aller au-delà selon la demande effectuée. »

Gilles THOMASSET : « Pour l'adaptation des documents d'urbanisme aux projets locaux, c'est très simple on continue de travailler sur notre PLUiH qui est toujours d'actualité, sur l'ensemble des projets locaux, les modifications que vous voyez au cours des conseils communautaires et au bureau. Et on travaille aussi sur le futur Scot commun, on avait pris une délibération de principe sur le Scot commun avec le Pôle Métropolitain du genevois Français, donc ça avance doucement. De mémoire, il y aura peut-être une réunion en mai, la date n'est pas fixée. On vous demandera votre avis pour savoir si on participera ou pas à ce Scot commun sur 4 intercos du Pôle Métropolitain, Pays de Gex Agglo, Terre Valserhône l'Interco et la Communauté de Communes du Genevois et Annemasse Agglo. »

Patrick PERREARD : « Avant le transfert du Scot, on va organiser une conférence intercommunale des Maires le 11 avril, je veux vraiment que tout le monde puisse s'exprimer sur le sujet on en a beaucoup parlé avec Gilles, la cohérence de travailler avec les territoires voisins, ça c'est une évidence. Mais je veux que chaque maire puisse s'exprimer, donc on fera une CIM spécifique sur ce point. Et 2^e point, ce sera le financement de la STEP, on veut avec Serge être transparent avec vous, sur les modalités de financement de ces équipements. »

Catherine BRUN : « Page 26 concours financiers : la participation 2024 aux organismes s'élève à 788 k€ se décomposant ainsi le SDIS 451 k€, le PMGF 209 k€ (il y a une augmentation on était à 171 k€), PNR 71 k€, SHR 18k€, Haut Bugey 35 k€ et Crêt du Jura 4 k€. »

Patrick PERREARD : « Pour le PMGF, on a d'ores et déjà prévu le surcoût pour le Scot, c'est pour cela qu'il y a cette augmentation. »

Benjamin VIBERT : « Et l'augmentation était prévue en 2 fois en 2 ans. »

Patrick PERREARD : « L'augmentation, on l'a déjà absorbée, mais on doit prévoir aussi le coût supplémentaire du transfert de la compétence Scot. Concernant le SDIS, je vous rappelle que nous, on fait simple boîte aux lettres, ce sont les communes qui payent le SDIS sur leurs AC. »

Catherine BRUN : « Simplement pour rappeler aussi que cette participation au PMGF, elle est financée par la CFG. On pourrait la mettre ailleurs mais bon... »

Benjamin VIBERT : « Page 30 sur la fiscalité. Par rapport aux compensations, on est bien d'accord que c'est les compensations, les taxes foncières, les taxes d'habitation qui sont reversées par l'Etat. Donc dans un contexte inflationniste en 2023, on a quasiment une stabilité ? »

Catherine BRUN : « Oui oui on a une stabilité. »

Benjamin VIBERT : « Donc ça y est ça commence, on commence à se stabiliser. »

Catherine BRUN : « oui c'est cela, et en plus si tu regardes il y a la CVAE qui a été supprimée. Et dont la loi de finance a dit d'ailleurs qu'elle allait être compensée encore, c'était en 3 ou 4 années, et c'est par intermédiaire de la TVA. C'est sur la dotation de TVA de l'Etat. »

Benjamin VIBERT : « Ce que je retiens, c'est que les compensations sont quasiment à stagnation dans un contexte d'inflation, donc encore une fois on perd de l'argent. On arrive, nous collectivité à maintenir une fiscalité globalement saine et stable mais on accuse encore et encore des baisses de compensations. Les compensations, elles sont fixées à un moment et là voilà, on a l'image de la dernière réforme de l'imposition, voilà ça arrive. »

Patrick PERREARD : « Quand on parle de compensation, la grande difficulté c'est de la conserver dans le temps. On l'a vu avec la suppression de la taxe professionnelle qui nous a été compensée pendant un certain temps et puis après la compensation a disparu. Et j'ai peur de vivre la même chose pour cette taxe d'habitation. Donc automatiquement, pour compenser les recettes, il y a un moment il faut appuyer sur le bouton de la fiscalité, mais en haut lieu, ils se gargarisent en disant, nous on n'augmente pas les impôts. Mais le Français n'a jamais été autant imposé qu'en 2023. Bien sûr on peut baisser certains impôts, mais si on laisse le soin aux autres collectivités de percevoir l'impôt pour vivre ! Il faut donc être prudent, parce qu'une compensation, le mot, le dit c'est une compensation, mais qui peut s'éteindre rapidement. »

Patrick PERREARD : « page 31 : Dans les produits des services. Sur la ligne du compte 70878 différence due au gaz perçu sur la piscine. Depuis le 1^{er} janvier le nouveau gestionnaire assume directement le paiement du gaz et tant mieux pour nous comme cela on n'avance pas l'argent. Petite précision, quand vous voyez redevance de stationnement cela concerne les gens du voyage, c'est le montant que l'on perçoit de leurs stationnements sur l'aire. Sur 2023, on avait très peu de fréquentation, la preuve du chiffre, mais là l'aire est archipleine. Aujourd'hui on a une aire qui est complète, elle doit être pleine à 95 %, c'est un très bon investissement. »

Catherine BRUN : « page 43 : sur les programmes d'investissement. Je voulais rajouter, c'est peut-être des précisions comptables, mais qui sont aussi importantes au niveau politique parce que sur ces grands projets telle que la zone d'activité économique de la Plaine ou même la construction du siège, on pourrait par exemple faire sous une forme d'APCP (Autorisation de Programme Crédit de Paiement). C'est-à-dire qu'on prend une délibération, on s'engage sur un projet, admettons de 2,3 M€ et qui après est présenté par tranche dans les budgets. Et ça n'oblige pas, là on a mis 1 million pour la plaine, mais on sait très bien qu'on ne va pas les dépenser en 2024. On prend cette délibération, on prévoit le financement global du projet, donc c'est un engagement politique. Et après cela nous permet de couper en phases et d'ailleurs la M57 facilite cette présentation comptable et ce travail comptable. »

Patrick PERREARD : « page 54 : Evolution de l'épargne concernant la CAF du BG. Ce qui est perturbant, c'est que dès qu'on rembourse un emprunt, ça perturbe les chiffres. Les 169 000 €, ça vient baisser la CAF de manière artificielle puisque l'emprunt est remboursé. Je vous rappelle qu'en 2020 on avait une CAF nette négative, donc tout le travail qui a été fait de sérieux, de remise en cause de certaines participations commence à payer ces fruits et c'est important. Mais on est très prudent tout de même car on est beaucoup accompagné par des compensations, comme l'avait soulevé Benjamin. »

Patrick PERREARD : « page 54 : Evolution de l'épargne concernant la CAF du budget assainissement. D'avoir une CAF nette de ce montant-là, c'est une bonne nouvelle pour le budget assainissement, même si elle est perturbée, effectivement la prime électrique qui vient abonder. Et je remercie là le Syndicat d'électricité, parce qu'ils ont fait un pari sur l'achat d'électricité à bas coût, toutes les communes qui adhèrent en ont bénéficié, mais cela ne va pas se reproduire en 2024. Et effectivement cette subvention qui aurait dû être fléchée en investissement. On en a discuté avec Serge ce matin, le budget 2023 il faut l'observer, il est là, mais il faudra surtout observer le budget 2024, pour être sûr qu'on reproduise les mêmes effets. C'est intéressant d'avoir un budget assainissement qui donne de la CAF, parce que je vous rappelle qu'on a des stations d'épuration et du gros investissement à financer et on pourra utiliser une partie de cette somme pour venir abonder sur le budget. Les produits d'eau vendus effectivement, sur l'année 2023, sont conformes à ce qu'on devrait vendre. Et c'est la 1^{re} fois, qu'on peut observer quelque chose de juste sur un budget, puisqu'auparavant ça a été toujours perturbé (2020-2021-2022). C'est le 1^{er} exercice de référence. Mais il faut confirmer cela en 2024, pour être sûr que toutes les décisions qu'on a prises conjointement, l'augmentation de part fixe... commencent à porter leurs

fruits. Ce qui fait la recette c'est le volume d'eau vendu en fait. Vous l'avez vu en 2024, on a prévu plus de 3 M€ de recette, il faut être sûr que cela se confirme. »

Serge RONZON : « page 56 : Evolution de l'épargne concernant la CAF du budget eau. Il y a un conseil d'exploitation qui est prévu le mardi 19 mars. Effectivement, ce sont de très bons résultats. Juste pour compléter, depuis maintenant 3 ans, on a fait des évolutions tarifaires, et notamment sur la part fixe. Cela est important car quoiqu'on en dise, la part fixe c'est des sommes qui vont rester et qui seront garanties sur l'avenir. C'est ce que font beaucoup de collectivités maintenant, c'est-à-dire qu'il y a des tarifs plutôt attractifs sur la part variable mais des parts fixes qui sont hautes, parce que ne l'oublions pas on a aussi un devoir de faire des économies d'eau, tous. Et c'est vrai que si on a une évolution de la consommation, c'est aussi parce qu'on a une évolution de la population souvent. On a des gens qui viennent rejoindre nos territoires, et du coup ça fait des nouveaux abonnements et ça fait de la consommation supplémentaire. Mais quand on voit ce qu'il se passe dans certains endroits, on a quand même tous intérêt à économiser l'eau. Alors, ce n'est même pas qu'une question de prix, effectivement il y a le prix mais il y a aussi toutes les contraintes environnementales. Et c'est pour cela que dans l'avenir, si on envisage une tarification nouvelle, moi je serais plutôt pour que l'on fasse une part fixe élevée, parce que les frais de réseau et les investissements, ils sont constants. Alors qu'après sur la part variable, on sait que dans l'avenir notamment avec la récupération d'eau qu'on a votée dans les différents règlements d'urbanisme, tout ce qui a été mis en place et sera mis en place, ça ira vers une diminution de la consommation et ce n'est plutôt pas mal. En tout cas les résultats sont bons, et on va observer ce qu'il se passe en 2024, et on verra peut-être le bout du tunnel en 2025 et 2026. »

Patrick PERREARD : « page 57 : Evolution de l'épargne concernant la CAF du budget déchets ménagers. C'est un budget stable mais là aussi il faut être prudents. On va faire beaucoup d'investissements, on va aussi étendre le ramassage des bio-déchets, cela va nous coûter de l'argent. Donc c'est un budget qui va se tendre avec le temps. L'objectif, je vous rappelle c'est à terme de pouvoir baisser le taux de taxe, mais avant de le baisser il faut être sûr qu'on puisse payer tout ce qu'on devra à tous ceux qui vont intervenir, notamment pour les nouvelles obligations qui entrent en vigueur notamment les bio-déchets. »

Elisabeth JEAMBENOIT : « Sur la question des bio-déchets, on est bien d'accord que pour le moment c'est concentré sur Valserhône ? »

Patrick PERREARD : « Non sur Valserhône, on veut mettre des collecteurs de bio-déchets. Et sur les autres communes, on travaille pour installer des composteurs individuels et collectifs. On en parlait l'autre soir en commission, on prenait l'exemple de Giron, on ne va pas envoyer un camion ramasser 300 litres de bio-déchets à Giron, ce serait ridicule d'envoyer un camion ramasser 300 litres de bio-déchets dans des communes qui n'en ont pas besoin. Donc on préfère travailler sur des composteurs collectifs, travailler en réseau avec des gens, mais il faut qu'on trouve. En commission l'autre soir, j'étais étonné, je n'ai jamais vu autant de monde autour de la table, ça intéresse beaucoup les gens et on s'est mis d'accord. Avec sur le centre de Valserhône, des collecteurs, parce qu'en ville les gens n'ont pas la place dans les jardins et puis sur les communes périphériques extérieures on travaillera différemment. »

Serge RONZON : « On a quand même des retours d'expérience sur des collectivités qui mettent cela en place, même sur des collectivités qui sont plus importantes que les nôtres. Effectivement le sens de la collecte des bio-déchets en apport volontaire c'est vraiment que sur un hyper-centre-ville. Sinon ça n'a aucun intérêt, parce que cela coûte cher et il faut trouver un exutoire. Ce n'est pas simple, on est en discussion avec le Pays de Gex pour pouvoir emmener, nous, sur la commune de Péron, où le Pays de Gex, ils ont déjà les bio-déchets sur leur déchèterie. On voit bien les résultats des tonnages qui sont très faibles donc ça a vraiment un intérêt au centre-ville. Après, on va développer du compostage collectif, en pied d'immeuble sur l'habitat vertical et même dans les collectivités, dans les centres bourgs, s'il y a vraiment un besoin, on peut le faire. Mais alors là c'est un scoop, c'est tout nouveau, j'ai même trouvé une association qui pourrait faire vivre ces choses-là. C'est-à-dire que c'est bien beau de mettre un composteur collectif, mais il faut que quelqu'un s'en occupe, on commence à avoir des touches là-dessus, bien sûr il faut que ce soit accepté par l'Interco, mais c'est vrai qu'il y a des associations qui pourraient faire vivre ce genre de choses. Je vous invite au niveau des communes, à faire un petit bout d'étude au niveau de vos centres bourgs. Et si vous êtes intéressés, vous prenez contact avec Laura du service déchets, et on essaiera de mettre cela en place. Mais l'intérêt c'est vraiment de faire en sorte que cela se passe le mieux

possible et éviter d'avoir des coûts de collecte et de traitement. Parce que lorsque j'entends d'autres collectivités qui parle de 1 000 à 1 500 € la tonne, il faut bien réfléchir. »

Jean-Pierre FILLION : « page 58 : Evolution de l'épargne concernant la CAF du budget Dinoplagne. Je voulais juste rajouter, Catherine dit qu'il y a des déficits sur le tourisme, c'est vrai qu'on investit beaucoup. Mais il ne faut pas oublier que des sites comme Dinoplagne ou les pertes de la Valserine, ils font venir des visiteurs sur notre territoire et ces visiteurs consomment sur notre territoire, il faudrait savoir à combien s'élève le panier moyen, sûrement que c'est plus de 50 € que les gens dépensent et on fait vivre un territoire par le tourisme, c'est pas uniquement des bénéfiques qu'on va engendrer, c'est des bénéfiques indirects pour la population, pour les commerçants, pour les hébergeurs, il y a beaucoup de airBnB, et je peux vous dire qu'ils sont souvent occupés et c'est complet sur notre territoire. »

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de **PRENDRE ACTE** que le débat d'orientations budgétaires 2024 a eu lieu sur la base d'un rapport portant sur le budget de la Communauté de communes du Pays Bellegardien, de **DEMANDER** au Président de préparer le budget 2024 selon les orientations ainsi définies et d'**AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Patrick PERREARD : « Je remercie Catherine et les personnes qui ont travaillé sur le ROB. »

5. Création d'emploi suite à des avancements de grade

Madame la Vice-Présidente déléguée, Isabelle DE OLIVEIRA, indique que, pour tenir compte des avancements de grade et des grades des personnes recrutées, il convient de modifier les emplois suivants :

- Suite à la réussite d'un examen professionnel et dans le cadre de la promotion interne, il est proposé de transformer, pour le poste de responsable du service comptable, le grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe en grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe.
- Suite à un avancement de grade par ancienneté, il est proposé de transformer, pour le poste de gardien de déchèterie, le grade d'adjoint technique territorial en grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.
- Suite à la réussite d'un examen professionnel, il est proposé de transformer, pour le poste de responsable Ressources humaines – affaires juridiques, le grade d'attaché territorial en grade d'attaché principal.

Elle invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de **CREER**, à compter du 11 mars 2024, un emploi permanent de responsable du service comptable à temps complet, catégorie B, au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe et DE **SUPPRIMER**, à la même date, l'emploi permanent de responsable du service comptable à temps complet, catégorie C, au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, de **CREER**, à compter du 11 mars 2024, un emploi permanent d'agent chargé du gardiennage et entretien des déchetteries, à temps complet, catégorie C, au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et de **SUPPRIMER**, à la même date, un emploi permanent d'agent chargé du gardiennage et entretien des déchetteries, à temps complet, catégorie C, au grade d'adjoint technique territorial, de **CREER**, à compter du 11 mars 2024, un emploi permanent de responsable ressources humaines et affaires juridiques, à temps complet, catégorie A, au grade d'attaché principal et DE **SUPPRIMER**, à la même date, un emploi permanent de responsable ressources humaines et affaires juridiques, à temps complet, catégorie A, au grade d'attaché territorial, de **PRECISER** que les crédits suffisants sont prévus aux budget général et budget déchets ménagers pour l'exercice 2024 et de **CHARGER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée de prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Isabelle DE OLIVEIRA : « Nous félicitons Marie et Louisa »

6. Modification de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services

Madame la Vice-Présidente déléguée, Isabelle DE OLIVEIRA, rappelle que, par délibération n°07-045 du 29 mars 2007, le Conseil communautaire a créé un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, à temps complet, de la strate démographique des villes de 10 000 à 20 000 habitants.

Elle indique qu'il convient de modifier la strate démographique de référence qui ne correspond plus à celle de la Communauté de Communes en appliquant celle des communes de 20 000 à 40 000 habitants.

Cet emploi fonctionnel pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative au grade d'attaché principal par voie de détachement.

Elle invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Isabelle DE OLIVEIRA : « La personne est recrutée, elle arrive le 15 avril. »

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de **MODIFIER** la strate démographique de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services en se référant à la strate des communes de 20 000 à 40 000 habitants **d'ATTRIBUER** à l'agent détaché sur l'emploi de Directeur Général des Services la rémunération prévue par la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé et le régime indemnitaire de la Communauté de Communes, de **PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général et de **CHARGER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7. Création et définition d'emplois permanents aux services comptabilité, environnement/déchets et à la Régie des eaux

1/ Concernant le service comptabilité

Madame la Vice-Présidente déléguée, Isabelle DE OLIVEIRA, indique que, pour tenir compte des grades des personnes recrutées, il est proposé de transformer, pour le poste de gestionnaire comptable, le grade d'adjoint administratif territorial en grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.

2/ Concernant le service environnement-déchets

Compte tenu des nombreuses obligations réglementaires en matière de gestion des déchets tel le tri à la source des biodéchets applicable depuis le 1^{er} janvier 2024, et pour assurer la mise en œuvre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), la Communauté de Communes a recruté, à l'automne 2023, une chargée de prévention des déchets ménagers. Elle était également chargée, à titre subsidiaire, de gérer le service de la collecte des déchets ménagers.

Après plusieurs mois de fonctionnement, le constat est que la gestion du service de la collecte occupe à titre principal l'agent. Aussi, afin de mettre en adéquation les postes de la Communauté de Communes avec les besoins nécessaires à l'accomplissement des missions intercommunales, il est proposé de créer un emploi de responsable du service déchets. Ce poste a pour mission le management et le pilotage de tous les agents liés aux déchets (2 agents gardien de déchetteries, une assistante administrative et une chargée de prévention des déchets ménagers), d'établir le budget et les contrats et de s'assurer de leur bonne exécution, de mettre en œuvre la politique définie en matière de déchets, d'être en lien avec les partenaires, ...

Par ailleurs, il est proposé d'intégrer le service des déchets au sein d'un pôle environnement comprenant toutes les missions environnement de la Communauté de Communes et le PCAET. Ce pôle serait piloté par un responsable. Aussi, il est proposé de transformer le poste de chargé de mission PCAET en poste de responsable de pôle environnement.

Elle indique que, pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents créés par la présente délibération peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Ainsi, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et pour les besoins de continuité du service, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Par ailleurs, les emplois permanents de catégorie B et A créés par la présente délibération, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, pourront être occupés par des agents contractuels. Ainsi, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier de formations en adéquation avec les prérequis du poste et le profil dans le domaine de compétence et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

3/ Concernant la Régie des eaux

En outre, afin de mettre fin au détachement de l'actuelle directrice de la Régie de eaux et de recruter le futur directeur de la Régie, il convient :

- De créer un poste permanent d'ingénieur territorial, catégorie A, à temps complet. Ce poste sera supprimé après la mise en disponibilité de l'actuelle directrice de la Régie.
- De créer un poste permanent d'ingénieur territorial principal, catégorie A, à temps complet.

Elle invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de **CREER** un emploi permanent de gestionnaire comptable à temps complet, catégorie C, au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe et de **SUPPRIMER** un emploi permanent de gestionnaire comptable à temps complet, catégorie C, au grade d'adjoint administratif territorial, de **CREER** un emploi permanent de responsable du service des déchets à temps complet, catégorie B, aux grades de technicien territorial, technicien territorial principal de 2^{ème} classe, et technicien territorial principal de 1^{ère} classe, de **CREER**, un emploi permanent de responsable pôle environnement, à temps complet, catégorie A, aux grades d'attaché territorial et d'ingénieur territorial, de **CREER**, un emploi permanent, catégorie A, à temps complet, aux grades d'ingénieur et d'ingénieur principal, de **MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence tel que joint en annexe, de **PRECISER** que les crédits suffisants sont prévus aux budget général, budget déchets ménagers et budget eau pour l'exercice 2024 et de **CHARGER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8. Désignation du lieu de la prochaine réunion du Conseil communautaire

Conformément à l'article L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président informe qu'un Conseil communautaire se réunit habituellement en son siège administratif ou en un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des 12 communes membres.

Or le siège actuel de la CCPB ne dispose pas de salle de réunions suffisamment grande pour accueillir son Conseil communautaire composé de 37 membres.

Le Président propose au Conseil communautaire de tenir sa prochaine réunion hors du siège administratif de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien situé à Valserhône et demande à une commune membre de se porter volontaire pour accueillir la prochaine séance du Conseil communautaire.

Le maire de la commune de St Germain de Joux propose que le Conseil communautaire du 4 avril 2024 se tienne dans la salle des fêtes de la commune de St Germain de Joux.

En cas d'indisponibilité de la salle, la séance du conseil se déroulera dans l'une des salles de l'une des communes membres de la CCPB.

Le Président invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir valider cette proposition.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'**AUTORISER** la tenue de la prochaine réunion du Conseil communautaire le 4 avril 2024 hors du siège administratif de la CCPB et de **CHOISIR** la salle des fêtes de la commune de St Germain de Joux comme lieu de réunion du prochain Conseil communautaire.

Le conseil communautaire était projeté le 4 avril sur la commune de Giron, malheureusement la salle n'est pas disponible, il se déroulera dans la salle des fêtes de la commune de Saint-Germain-de-Joux.

Patrick PERREARD : « Je vous remercie d'avoir assisté à ce conseil communautaire, je remercie une nouvelle fois Catherine qui a beaucoup travaillé ce soir, merci à la presse, à notre conseillère départementale, Daniel Brique et tous les élus de Confort.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Président à 20 heures 15 minutes.

Le secrétaire de séance,
Sophie SELIER



Le Président,
Patrick PERREARD

